

[EN CLAIR]

LA FÉMINISATION DES ARMÉES FRANÇAISES



Par Laureen Dini



À PROPOS DE L'ARTICLE

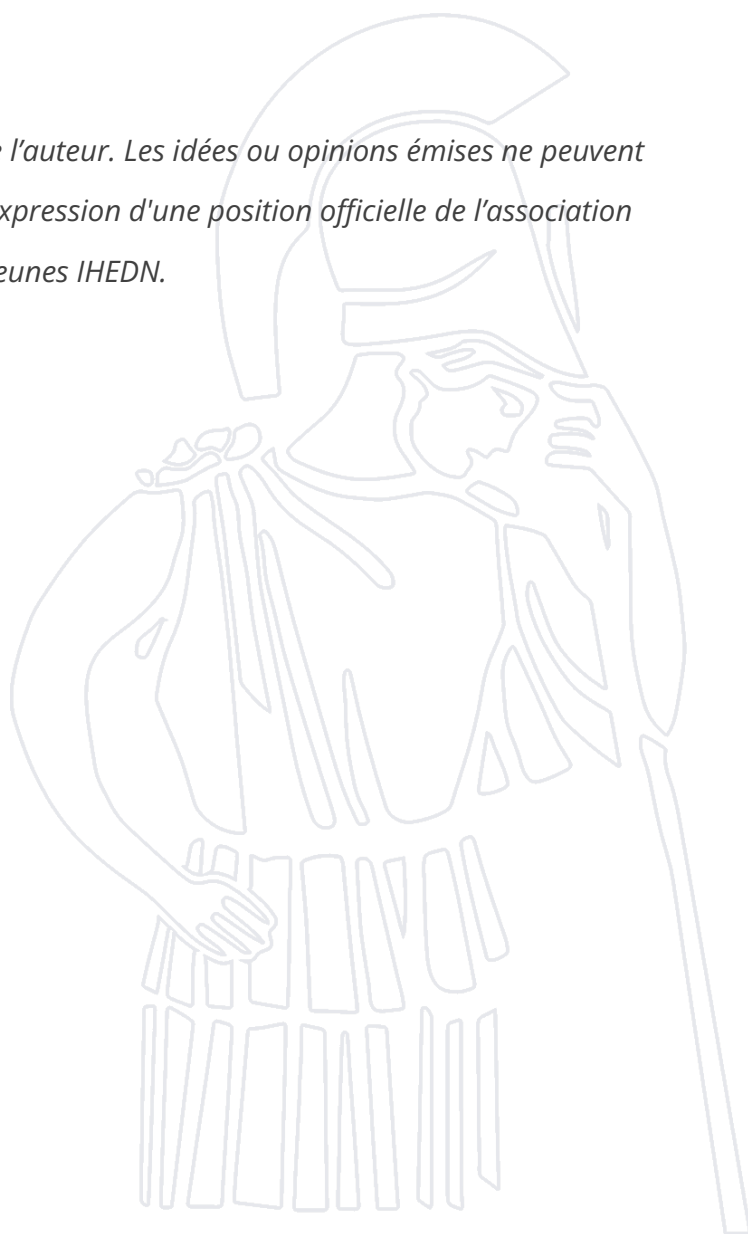
Des corps d'engagés volontaires aux grandes écoles, des régiments médicaux aux unités de forces spéciales, des terrains d'entraînements sportifs aux théâtres de conflits, il n'est guère de bastions masculins qui ne voient leur féminisation s'accroître. Comme en témoigne cette liste non exhaustive, l'intégration des femmes bouleverse les professions et métiers originaires réservés aux hommes dans l'armée de Terre française. Ainsi, cette note s'emploiera à dresser un état des lieux synthétique du processus de féminisation comme source subversive des rapports intergenres. Cette note mettra en lumière les enjeux institutionnels, politiques et théoriques qu'un tel objet d'étude soulève.

À PROPOS DE L'AUTEUR



Laureen Dini est consultante Cyber Risk & Security chez *Headmind Partners*. Elle est diplômée d'un master 2 mention droit et sciences politiques à l'Université Toulouse 1. Vivement passionnée par les relations internationales, la géopolitique et plus particulièrement intéressée par les enjeux de sécurité, de défense et militaires, elle a rejoint le comité « Armée du futur » en 2022.

Ce texte n'engage que la responsabilité de l'auteur. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle de l'association Les Jeunes IHEDN.



« Partout où les femmes ont pénétré en nombre assez suffisant des milieux professionnels autrefois dominés par les hommes, elles ont transformé les conditions de travail »¹. Comme l'énonce le sociologue Christian Baudelot, la féminisation des métiers et des professions induirait un certain nombre de bouleversements déstabilisants *de facto* l'identité masculine caricaturalement incarnée en une virilité sexuelle historique. Ainsi se pose la question de la féminisation des armées françaises, institutions initialement intégralement réservées aux hommes.

Exclues de la vie politique (suffrage masculin) et de la vie professionnelle (tutelle maritale), privées d'un droit de possession de biens propres voire d'une autonomie financière, les femmes ont historiquement été écartées de la société civile. Leur rôle étant considéré comme se restreignant uniquement à s'employer au bien-être du foyer. Ce n'est qu'au XX^e siècle, lors de la Première Guerre mondiale que les femmes se sont émancipées, prenant place dans les usines, s'engageant dans des services de secours, contribuant à la collecte de fonds financiers et manœuvrant au sein de l'appareil logistique. Il faut cependant attendre la contribution des femmes à la résistance française, lors de la Seconde Guerre mondiale, pour que s'amorce réellement leur entrée au sein des forces armées françaises. Ainsi, on constate que leur participation à l'effort de guerre fut un élément déclencheur de l'amélioration de la place de la femme dans la société contemporaine française. Toutefois, les premiers emplois obtenus par les femmes s'inscrivaient dans la continuité des tâches domestiques dont elles avaient la charge, créant ainsi une première distinction entre des métiers typiquement masculins et d'autres, féminins par excellence. La féminisation des effectifs de l'institution militaire témoigne de combats et de revendications qui constituent un véritable problème public faisant l'objet de nombreux textes législatifs et de multiples politiques publiques. En effet, la question militaire est véritablement devenue une question sociétale, sujette à des controverses au cœur des débats.

¹ Baudelot, Christian. *Acte du colloque Sciences et technologies : Pourquoi les filles ?*. Association Sciences Technologies Société, 26 octobre 2000.

Diachroniquement, plusieurs étapes ont permis la progressive intégration des femmes dans le milieu militaire. Cette lente reconnaissance de la gent féminine au sein des armées s'est notamment opérée par l'adoption successive de décrets et de lois fondamentales en corrélation avec le processus de professionnalisation initié en 1996. À ce jour, les armées françaises comptent 16,5 % de femmes dans leurs rangs, c'est-à-dire 34 142 personnels². À titre de comparaison, on ne comptait « à la veille de l'annonce de la professionnalisation des armées, [...] que 7,5 % de femmes militaires »³. Désormais, les femmes embrassent des métiers et professions autrefois exclusivement masculinisés, non pas en raison d'un phénomène traduisant la désertion de ces derniers mais véritablement car les femmes y sont désormais autorisées voire font l'objet de stratégies d'attraction professionnelle par le biais de textes législatifs et de politiques publiques en faveur de la mixité de genre et de l'égalité homme-femme dans le monde du travail. Ainsi, le phénomène de féminisation des armées françaises et plus encore de l'armée de Terre tend à évoluer, en proie à un impératif quantitatif, un impératif fonctionnel et un impératif sociétal (idéologique) qui semble faire l'objet de considérations toujours plus importantes. Depuis maintenant une quarantaine d'années, les dispositifs en faveur de l'égalité de genre dans le monde du travail ambitionnent un environnement mixte et égalitaire. Cela se présente sur le plan des droits mais aussi sur le plan quantitatif notamment au sein des différents corps de l'armée de Terre, autrefois tenus sous hégémonie masculine. Les femmes exercent alors des tâches qui étaient, jusque-là, attribuées et strictement réservées aux hommes. Nonobstant les politiques et mesures incitatrices en vigueur, le processus de féminisation n'évolue que très lentement : l'intégration des femmes dans cette profession réputée masculine demeure en cours d'acquisition et la division sexuelle du travail est toujours d'usage.

² Ministère des Armées. « Les femmes dans les armées : une longue histoire ! ». *Ministère des Armées* [En ligne], 08 mars 2023. Disponible sur : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/femmes-armees-longue-histoire>.

³ Bouchoux, Corinne et al. *Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la suite de la rencontre avec des femmes de la Défense (n°373)*. Sénat, 26 mars 2015, pp. 9-20.

Cependant, il semblerait que cette dernière émane davantage d'une construction sociale de rapports interactionnels intersexuels ancrée, que provenant exclusivement d'exigences objectives issues de la fonction guerrière incarnée par la profession militaire. Partant de cette idée que le phénomène d'ostracisation des femmes serait moins une question d'impératif fonctionnel, qu'advient-il de l'impératif sociétal qui voudrait une inclusion formelle de la gent féminine au sein de ces carrières guerrières ? Ce dernier ne devant être préjudiciable qu'aux capacités des unités de combats afin d'assurer leurs missions de manière effective et efficace. Les décideurs politiques face aux pressions sociales ont ainsi dû s'adapter, répondant à cet impératif sociétal mais conditionné par l'impératif fonctionnel ; celui-ci ne devant être compromis par quelconque manquement. Il s'agit véritablement de trouver un équilibre entre la reconnaissance de valeurs et de normes représentatives de nos sociétés modernes et exigences physiques, renonçant, autant que faire se peut, à exclure les femmes en instaurant des tests d'aptitude sexuellement neutres. Par ailleurs, le changement de contexte amené par la fin de la guerre froide a entraîné une modification des stratégies de sécurité et de défense nationales qui se traduisent à l'échelle internationale par la contribution des forces militaires françaises à des opérations de maintien et de stabilisation de la paix. Dans cette dynamique, les nouvelles tâches qui incombaient aux corps d'infanterie ont rapproché le militaire du civil, reniant la particularité guerrière historique de cette institution. Les nombreux auteurs ayant contribué aux divers travaux se rapportant à la sociologie du militaire emploient le terme de « civilianisation » pour parler de cette fonctionnarisation du monde militaire. Cela entraînant probablement sa plus forte féminisation.

Toutefois, le retour des guerres totales remodèle le contexte et notamment les modalités d'intervention des corps d'infanterie qui n'ont plus vocation à prendre part à des oppositions indirectes mais davantage à des combats rapprochés. En cela, c'est le conflit entre l'Ukraine et la Russie, aux portes de l'Europe qui rebat les cartes en remettant au goût du jour les conflits de hautes intensités, c'est-à-dire les guerres totales valorisant l'impératif fonctionnel arguant pour l'exclusion des femmes et favorable à l'approche conservatrice.

Ainsi, il semblerait que la féminisation doive être appréhendée comme un processus renvoyant à un impératif fonctionnel insistant sur la nécessité de performativité des unités opérationnelles qui impliquerait de surcroît des mécanismes institutionnels empiriques de reproduction de la division socio-sexuée du travail, en opposition à un impératif sociétal de représentativité comme mentionné dans le postulat de Christopher Dandeker.

Le principe d'égalité de traitement dont jouissent les militaires qui forment l'ADN de l'armée de Terre, s'appliquant sans considération de couleur de peau, de religion ou encore de sexe, a permis une relative intégration des femmes dans ce corps de métier. Dispositif de fidélisation, il est également gage de légitimité pour le personnel dans le cadre de leur progression au sein de l'institution tout au long de leur parcours par le biais de concours, formations et examens.





publication@jeunes-ihedn.org